

Monsieur Jean-Louis Regairaz  
Vice-président  
Conseil de quartier « Montbernier et coteaux »  
5 rue de Bellevue  
38300 Bourgoin-Jallieu

Villefontaine, le 22 FEV. 2016

Réf : JH/ST/496

Monsieur le Vice-président,

J'ai bien reçu votre courrier relatif aux impôts locaux et aux valeurs locatives cadastrales et je vous assure lui avoir porté la meilleure attention.

Lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2016, l'Assemblée nationale a adopté un amendement qui augmente de 1 % les valeurs locatives servant de base aux impôts locaux. Cette revalorisation nationale correspond au niveau d'inflation prévu pour 2016 (1%) et vise à compenser, pour les collectivités, la hausse des charges qui en découle.

Comme vous me l'aviez indiqué lors de notre entretien, ces revalorisations forfaitaires annuelles posent plusieurs problèmes. D'abord, elles augmentent mécaniquement la contribution des contribuables quand bien même les élus locaux décideraient de ne pas augmenter leurs taux d'imposition. Ensuite, elles ne correspondent pas toujours au niveau d'évolution des prix ou des prestations sociales. Enfin, elles ne prennent pas en compte la grande diversité des loyers et leur évolution différenciée selon les territoires.

J'ai interpellé le secrétaire d'Etat au budget et la rapporteure générale du budget sur le sujet et je ne manquerai pas de vous tenir informé des réponses qui me seront apportées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-président, à l'assurance de mes sentiments dévoués.



Joëlle Huillier  
Députée de l'Isère